

Fondation de Prévoyance
Swiss Life Personnel (FPP)

Rapport résumé relatif aux comptes annuels 2019

Avant-propos



Gerold Bühner

Président du conseil de fondation

Après les turbulences qui ont secoué les marchés financiers fin 2018, peu auraient parié sur une reprise rapide et aussi forte en 2019. Presque toutes les bourses d'actions ont atteint de nouveaux plafonds vers la fin de l'année. Les obligations ont également profité de la poursuite de la politique monétaire expansionniste menée par les banques centrales. Le résultat des placements de notre fondation est lui aussi réjouissant. La performance de 7,1% après déduction des frais se situe pratiquement au niveau du benchmark, mais est inférieure à la moyenne par rapport aux autres caisses de pensions en raison de la stratégie de placement défensive. En tenant compte des risques encourus, le résultat peut toutefois être qualifié de bon.

Les espérances de rendement futurs sont en revanche peu réjouissantes. Même après l'optimisation de la stratégie de placement au quatrième trimestre 2019, celle-ci se situe à un niveau très modeste en raison de la faiblesse

persistante des taux d'intérêt. Le conseil de fondation a donc décidé de réduire le taux d'intérêt technique de 2% à 1,5% au 31 décembre 2019. Par conséquent, une grande partie de la bonne performance 2019 a été affectée au renforcement des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Les actifs ont bénéficié d'une rémunération modérée de leurs avoirs de prévoyance de 1,5%. La décision du conseil de fondation en matière de rémunération tient également compte de la nécessité de reconstruire la réserve pour fluctuations de valeurs, qui a été rationalisée en 2018, en direction de la valeur cible.

Je suis convaincu qu'avec le renforcement des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes, la stabilité financière de la fondation s'est nettement améliorée. Les actifs et les bénéficiaires de rentes peuvent ainsi continuer à faire confiance à une solution de prévoyance durablement garantie et supérieure à la moyenne.

Après près de 20 ans d'activité en tant que membre du conseil de fondation dans diverses fondations de Swiss Life, mon mandat de président de la FPP prendra fin avec l'expiration du mandat 2016-2019. Durant cette période, j'ai eu le plaisir de m'engager avec ferveur et conviction en faveur du bien-être des assurés, en collaboration avec mes collègues. Je vous remercie de votre agréable collaboration au sein du conseil de fondation ainsi que du soutien spécialisé apporté par le comité des placements et la gérance.



Qu'est-ce que le taux d'intérêt technique?

Le taux technique est un montant central permettant de déterminer le capital de retraite et de prévoir le montant de rémunération du capital pendant la phase de versement de la rente. Conformément à une directive technique contraignante édictée par la Chambre suisse des actuaires-conseils, il doit être fixé de manière à ce qu'à long terme sa marge soit inférieure au rendement escompté de la fortune. Si le taux de l'intérêt technique est réduit, le capital sous-tendant les rentes en cours doit être augmenté, car le produit financier futur pris en compte devient plus faible.

Chiffres clés

À la fin de l'année, les chiffres clés sont les suivants:

	2019	2018
Total du bilan	2 303,5	2 198,5
Capital de prévoyance des assurés actifs et provisions techniques	961,0	927,8
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	435,3	366,7
Passifs issus de contrats d'assurance	755,7	785,4
Réserve de fluctuation de valeurs	138,0	86,7
Capital libre de la fondation	0,0	0,0
Rentes, prestations en capital et prestations de sortie	144,0	149,0
Cotisations, prestations d'entrée et rachats	132,3	124,7
Résultat net des placements	98,7	-22,1

Toutes les données en millions de CHF

Rendement des placements	2019	2018
Rendement global ¹⁾	6,84	-1,58
Rendement du mandat de gestion de fortune	7,05	-1,55
Indice UBS de la prévoyance	11,07	-3,29

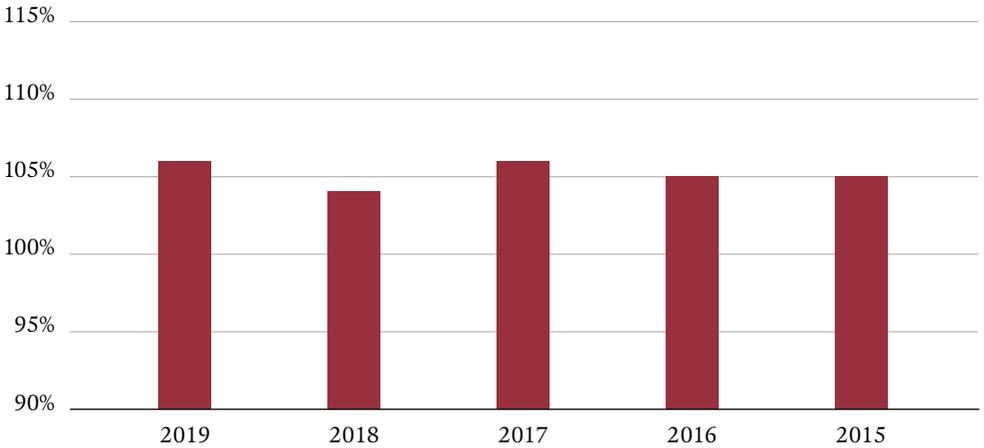
Toutes les données en %

¹⁾ Calcul:

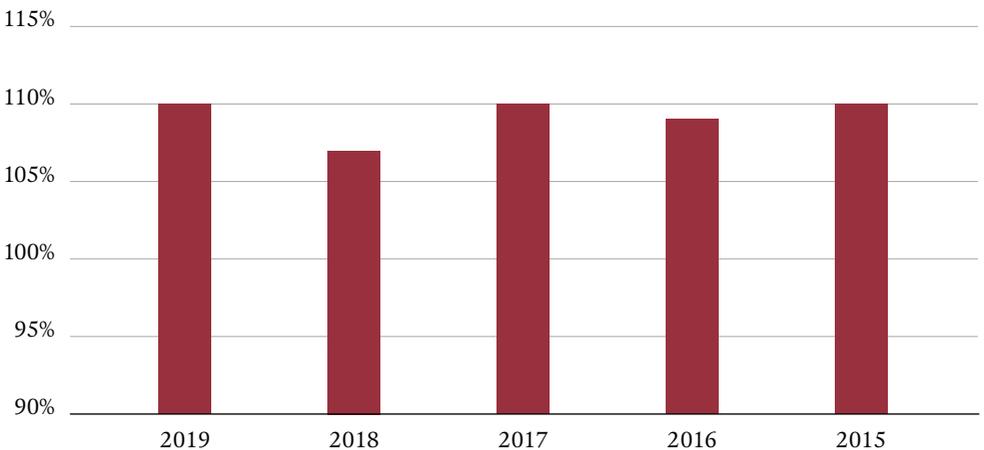
Résultat net du placement de la fortune × 100

Placement de la fortune moyenne (valeur initiale + ½ apports nets de fonds)

Évolution du taux de couverture selon l'OPP 2



Évolution du taux de couverture sans les actifs et passifs issus de contrats d'assurance



Placements

Le conseil de fondation assume la responsabilité de la stratégie de placement et de la gestion de fortune en général. Il définit la stratégie de placement et ses marges techniques et les contrôle régulièrement.

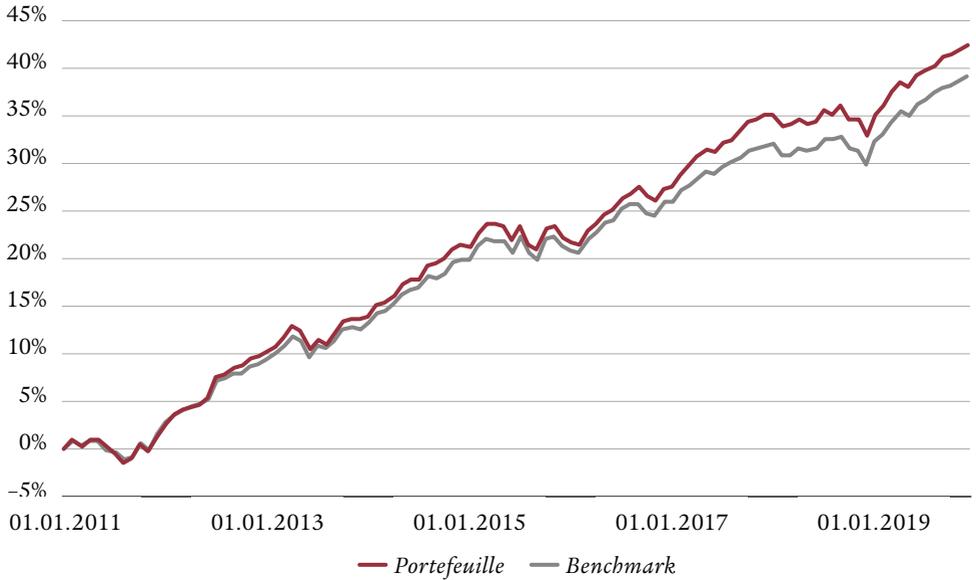
Le comité des placements est l'organe spécifique responsable de la gestion de fortune. Il prépare les décisions concernant les placements à remettre au conseil de fondation lors des réunions trimestrielles.

La fortune est gérée par Swiss Life Asset Management SA au moyen d'un mandat de gestion de fortune. Pour Swiss Life Asset Management SA, investir de manière responsable signifie également intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Composition des placements	31.12.2019	Stratégie	Marge
Liquidités	1,0	0,0	0-30
Créances en CHF	1,0		
Obligations en CHF	4,8	6,8	0-15
Obligations en monnaies étrangères, CHF hedged			
- États	9,8		
- Entreprises	14,1	22,4	0-43
- High Yield	0,5		
Actions Suisse	13,3	14,9	0-20
Actions étranger	16,4	13,1	0-20
Immobiliers Suisse	21,7	21,7	10-30
Immobiliers étranger	4,4	4,3	0-8
Placements alternatifs			
- Hedge Funds	3,4		
- Infrastructure	5,7	16,8	0-20
- Senior Secured Loans	3,9		
Total	100,0	100,0	

Toutes les données en %

Performance cumulée depuis le début du mandat



Performance pour différentes périodes

	Portefeuille	Benchmark
2019	7,05	7,08
2018	-1,55	-1,51
2017	6,07	4,82
2016	4,14	3,66
2015	0,71	1,24
Moyenne sur 3 ans	3,78	3,39
Moyenne sur 5 ans	3,23	3,01
Moyenne depuis le 01.02.2011	4,00	3,74

Toutes les données en %

Assurés actifs

Portefeuille	2019	2018
Assurés actifs	2 543	2 473
Sociétés affiliées	7	7

Rémunération des capitaux de prévoyance	2020	2019	2018	2017
Taux d'intérêt provisoire	1,00	1,00	1,50	1,50
Taux d'intérêt définitif	-	1,50	1,50	2,25
Taux d'intérêt LPP	1,00	1,00	1,00	1,00

Toutes les données en %



Bénéficiaires de rentes

Portefeuille	2019	2018
Bénéficiaires de rentes issues de la primauté des cotisations (après 01.01.2011)	550	507
Bénéficiaires de rentes issues de la primauté des prestations (avant 01.01.2011)	1 715	1 790
Total bénéficiaires de rentes	2 265	2 297

Bénéficiaires de rentes issues du régime de la primauté des cotisations

Les engagements pour les bénéficiaires de rentes ayant débuté à compter du 1^{er} janvier 2011 sont gérés par les fondations. Ils sont évalués sur la base des données techniques LPP 2015, des tables de génération et d'un taux d'intérêt technique de 1,5%.

Bénéficiaires de rentes issues du régime de la primauté des prestations

Les engagements pour les bénéficiaires de rentes ayant débuté avant le 1^{er} janvier 2011 sont entièrement réassurés dans le cadre du contrat de réassurance conclu auprès de Swiss Life. Les fondations n'assument donc aucun risque pour cette partie (risque d'intérêt et de longévité).

Adaptation des rentes

Conformément à l'art. 36, al. 2 et 3 LPP, les rentes qui ne doivent pas être adaptées obligatoirement à l'évolution des prix sont adaptées à l'évolution des prix dans les limites des possibilités financières de l'institution de prévoyance. Il appartient à l'organe paritaire d'en décider chaque année.

Lors de sa réunion du 19 novembre 2019, le conseil de fondation a décidé de maintenir inchangées les rentes pour l'année 2020, ceci en raison de la situation financière de la fondation.

Conseil de fondation et chargés de fonction

Le conseil de fondation est élu pour un mandat de trois ans. Le mandat actuel court du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, la représentation au sein du conseil de fondation était la suivante:

Représentants de l'employeur

- Gerold Bühler, Muri bei Bern (président)
- Thomas Buess, Rapperswil-Jona
- Hans Peter Conrad, Freienbach
- Patrick Frost, Zug

Représentants des salariés

- Thomas Buser, MuttENZ
- Stefan Hinni, Winkel
- Karin Meier, Dietikon
- Franz-Toni Schallberger, Stans

Comité des placements

Composition au 31 décembre 2019:

- Marc Brüttsch, Chief Economist Swiss Life Group, président
- Stefan Hinni, membre du conseil de fondation
- Hermann Inglin, COO Swiss Life Asset Managers
- Franz-Toni Schallberger, membre du conseil de fondation

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Aon Schweiz AG, Zurich

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Zurich

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich, Zurich (BVS)

Gérance

Swiss Life SA, Zurich,
Service spécialisé HR Prévoyance



*Les représentants des salariés dès le 01.01.2017 (de gauche à droite):
Franz-Toni Schallberger,
Karin Meier, Stefan Hinni,
Thomas Buser*



*Swiss Life SA
Service spécialisé HR Prévoyance
Case postale
8022 Zurich
Vorsorgestiftung@swisslife.ch*